

Séries de webinaires : Politique sur l'alcool dans les municipalités canadiennes
Webinar series: Alcohol policy in Canadian municipalities

Webinaire 3: 29 Octobre 2025

**Mesures municipales visant à réduire la conduite
avec facultés affaiblies**
Municipal measures to reduce impaired driving



**University
of Victoria**

Canadian Institute
for Substance
Use Research

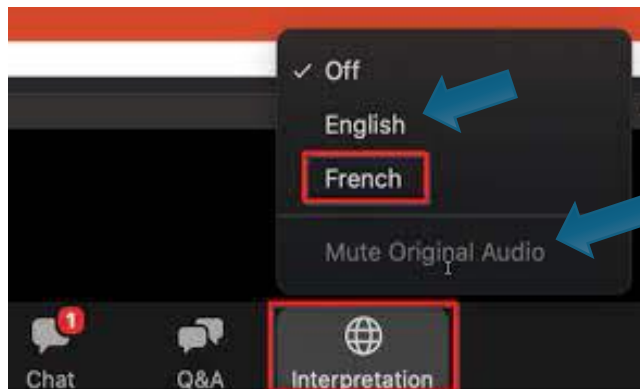
Institut canadien
de recherche sur
l'usage de substances

CA⁺PE
ÉVALUATION DES POLITIQUES
CANADIENNES SUR L'ALCOOL

Interprétation simultanée

Veuillez noter que l'événement sera en anglais / This event will be in English.

Une interprétation simultanée en français est disponible sauf pendant la période des questions / Simultaneous French interpretation is available except during the Q&A segment.



Reconnaissance territoriale

Nous tenons à souligner que nous nous réunissons aujourd'hui sur les territoires traditionnels et ancestraux de nombreuses nations autochtones de l'île de la Tortue. Nous reconnaissons la présence durable, la résilience et la souveraineté des Premières Nations, Inuits et Métis, qui sont les intendants de ces terres depuis des temps immémoriaux.

Nous rendons hommage aux divers peuples et cultures autochtones de ce que l'on appelle aujourd'hui le Canada, et affirmons notre responsabilité collective de connaître l'histoire des terres sur lesquelles nous vivons et travaillons, et de nous engager à poursuivre nos efforts de réconciliation et à maintenir des relations respectueuses.

Nous proposons cette reconnaissance territoriale comme un pas, parmi d'autres, vers la compréhension, le respect, l'apprentissage, le « désapprentissage » et la guérison sur le chemin de la réconciliation et de la réconcilie-action.

Adapté de l'Institut Tamarack

Reconnaissance du financement et du soutien reçus

This webinar series is an initiative of the Canadian Institute for Substance Use Research (CISUR) and the Canadian Alcohol Policy Evaluation Community of Practice (CAPE CoP) and is supported in part by funding from the Social Sciences and Humanities Research Council.

Cette initiative de l'Institut canadien de recherche sur l'usage de substances (CISUR) et de la Communauté de pratique pour l'évaluation des politiques canadiennes en matière d'alcool (CdP de CAPE) est soutenue en partie par le Conseil de recherches en sciences humaines.

Les points de vue et les opinions exprimés dans le cadre de cette présentation sont ceux des présentateurs et ne représentent pas nécessairement ceux de nos bailleurs de fonds ou d'autres organisations reconnues ici.

Pourquoi cette série de webinaires?

Nous avons entendu dire que les gens veulent :

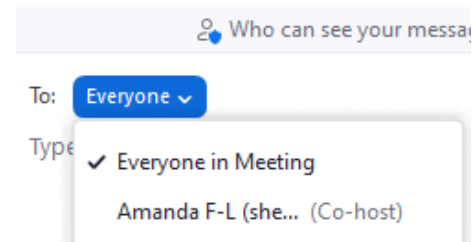
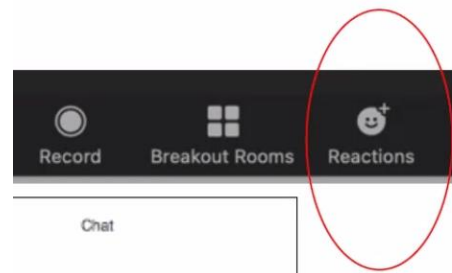
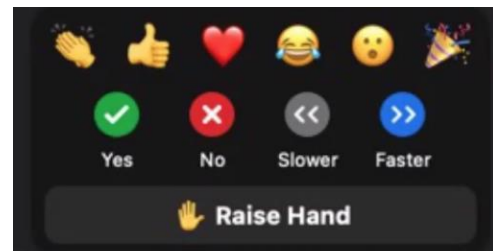
- Découvrir le cadre juridique des politiques en matière d'alcool, des résultats de recherche, des conseils et ressources pour les différents contextes municipaux à travers le Canada.
- Entendre des conseillers municipaux et des praticiens de tout le Canada parler d'initiatives en matière de politique sur l'alcool mises en œuvre dans leurs communautés (grandes, petites, urbaines, rurales ou éloignées) : ce qui fonctionne bien, les défis à relever et les effets au niveau local.
- Interagir avec des personnes de tout le Canada qui ont un intérêt mutuel envers les politiques sur l'alcool dans les municipalités, les gouvernements locaux et/ou les communautés.
- Aider à fixer les priorités de recherche susceptibles de soutenir la politique en matière d'alcool aux niveaux municipal, gouvernemental et communautaire.

Séance d'aujourd'hui

- Ce webinaire comprend une présentation et une période de questions. Elle durera 60 minutes en tout.
- La présentation sera enregistrée, mais pas la période de questions. Nous vous enverrons les liens vers l'enregistrement et les diapositives de la présentation par courriel.
- Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur la séance d'aujourd'hui. Vous recevrez aussi un lien vers un sondage par courriel à la fin du webinaire.
- Pour recevoir des honoraires de personnes ayant une expérience vécue, veuillez écrire à **capecopcoord@uvic.ca**.

Période de questions

- Utilisez l'outil « Q&A » pour envoyer une question à tout moment. Vous pouvez le faire de façon anonyme.
- Vous pouvez « lever la main » durant la période de questions. L'on pourrait vous demander de poser votre question à voix haute.
- Des difficultés techniques?
Veuillez nous écrire dans le clavardage ou dans la rubrique « Demander de l'aide ».



Présentateurs

Eric Dumschat

Directeur des affaires légales, MADD Canada

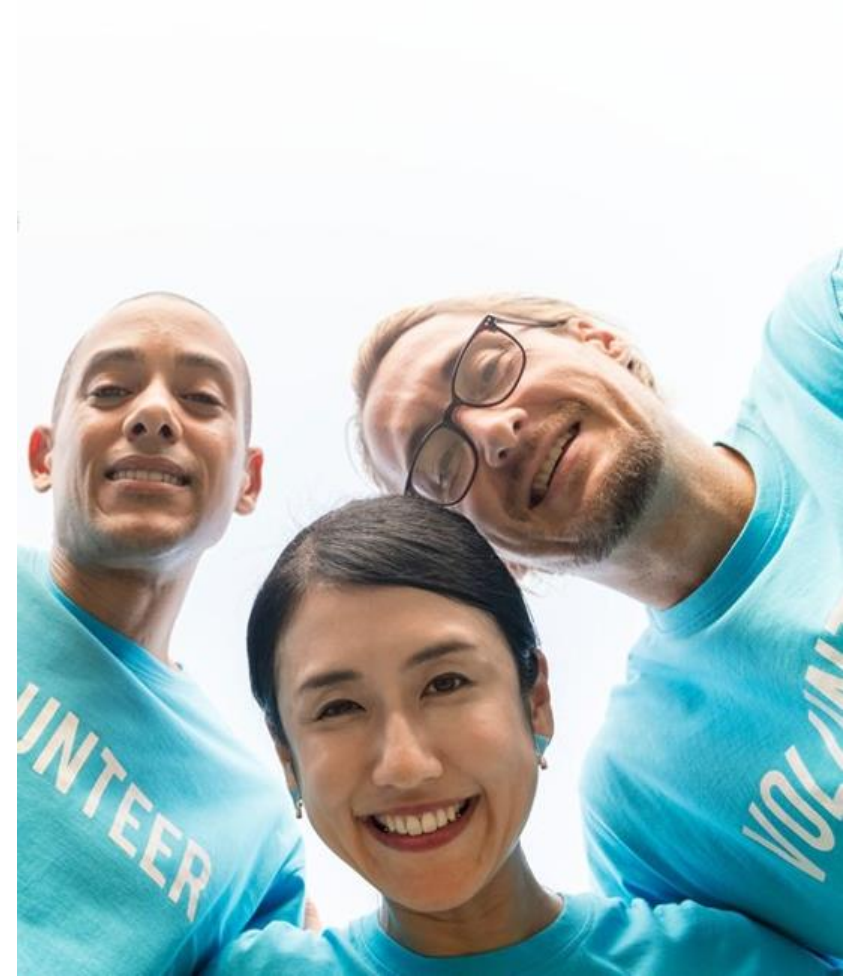
Steve Sullivan

Chef de la direction, MADD Canada

Objectifs de la présentation

À l'issue de cette séance, les participants seront en mesure de :

1. Décrire les coûts et les effets néfastes de la conduite avec facultés affaiblies au Canada
2. Expliquer les domaines de compétence des autorités fédérales, provinciales/territoriales et municipales en ce qui concerne les mesures de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies
3. Décrire les outils que les gouvernements locaux peuvent utiliser pour réduire la conduite avec facultés affaiblies, réduire la récidive chez les contrevenants et mieux soutenir les victimes
4. Identifier les possibilités de réformes gouvernementales pour réduire la conduite avec facultés affaiblies et soutenir les victimes et les survivants.

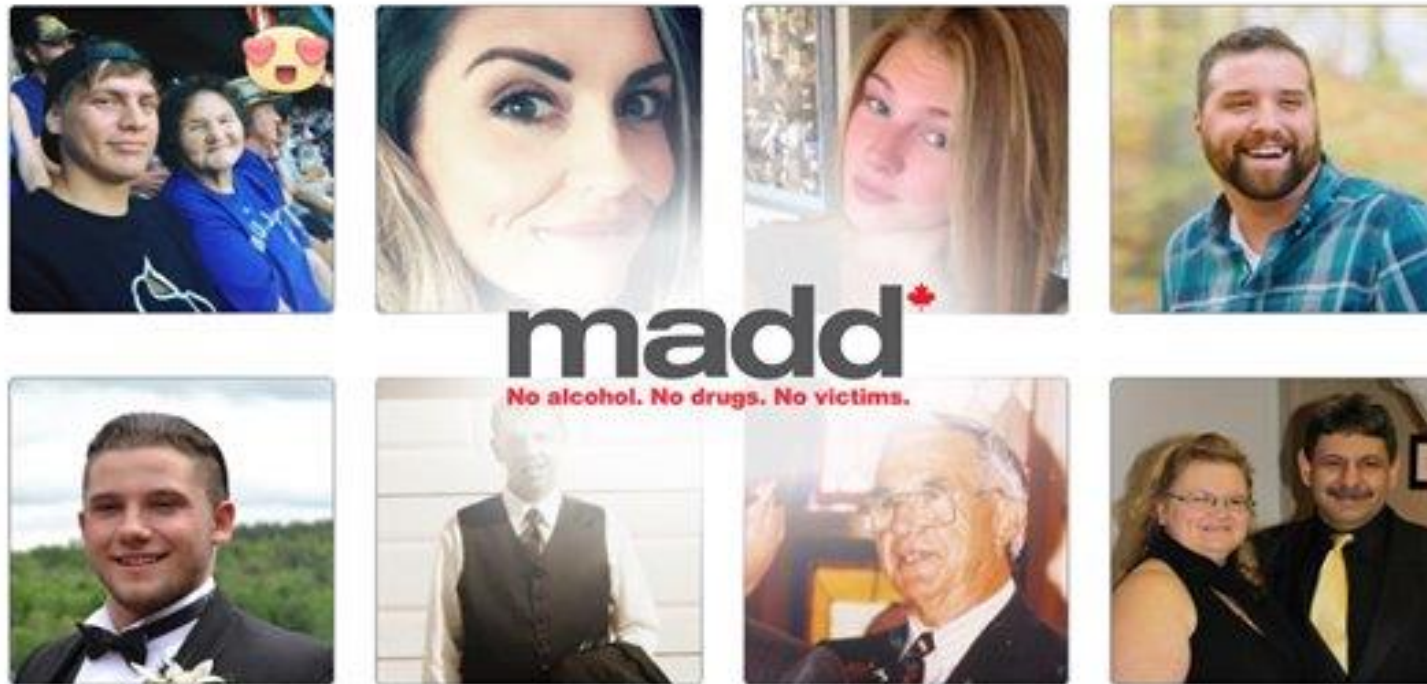


MADD CANADA

SERVICES AUX VICTIMES • SENSIBILISATION DU PUBLIC • ÉDUCATION DES JEUNES • POLITIQUE PUBLIQUE •
TECHNOLOGIE

NOTRE MISSION

Mettre fin à la conduite avec facultés affaiblies et soutenir les victimes de ce crime violent.



NOTRE HISTORIQUE

- Le mouvement de lutte contre l'alcool au volant a débuté au Canada à la fin des années 1970 (PAID — Alberta, CAID — Manitoba, PRIDE — Ontario).
- MADD US a été fondée en 1980.
- Au cours des années 1980, certains groupes régionaux au Canada étaient des sections de MADD US.
- L'entente d'affiliation avec MADD US en 1990 mène à l'organisation officielle de MADD Canada.
- Organisation caritative nationale constituée en 1989.

LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES AU CANADA

- La conduite avec facultés affaiblies reste une cause criminelle majeure de décès et de blessures.
- Chaque année, des centaines de Canadiens sont tués et des milliers d'autres blessés dans des accidents impliquant l'alcool, le cannabis et/ou d'autres drogues.
- Des progrès ont été accomplis pour réduire le nombre d'accidents, de blessures et de décès liés à la conduite avec facultés affaiblies, mais ils ralentissent.
- Les drogues sont de plus en plus présentes chez les conducteurs mortellement blessés.
- Les accusations ont augmenté dans certaines régions, mais cela était prévisible en raison du recours accru au dépistage obligatoire de l'alcoolémie et de l'augmentation du nombre d'agents formés à la détection des conducteurs sous l'emprise de la drogue.
- La conduite avec facultés affaiblies n'est PAS « accidentelle », puisqu'une personne en état d'ébriété décide de prendre le volant.



IMPACTS SUR LES JEUNES

- Les accidents de la route sont l'une des principales causes de décès chez les jeunes au Canada.
- L'alcool et/ou la drogue sont en cause dans plus de la moitié des accidents de la route et autres chez les 15 à 24 ans.
- En 2017, près de 25 % des 16 à 19 ans et près de 45 % des 20 à 25 ans décédés dans les 30 jours suivant un accident de la route au Canada où l'on sait qu'il y a eu consommation d'alcool ont été tués dans un accident lié à l'alcool.
- Les décès liés à la drogue dépassent désormais ceux liés à l'alcool. Le cannabis, la drogue la plus courante, est présent dans près de la moitié des accidents mortels impliquant des jeunes.

LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES AU CANADA

En 2021 :

- En tout, 78 480 accusations et suspensions de permis de courte durée ont été prononcées.
- 206 accusations et suspensions de permis de courte durée ont été prononcées pour 100 000 Canadiens.
- Une moyenne de 215 accusations et suspensions à court terme ont été déposées chaque jour.

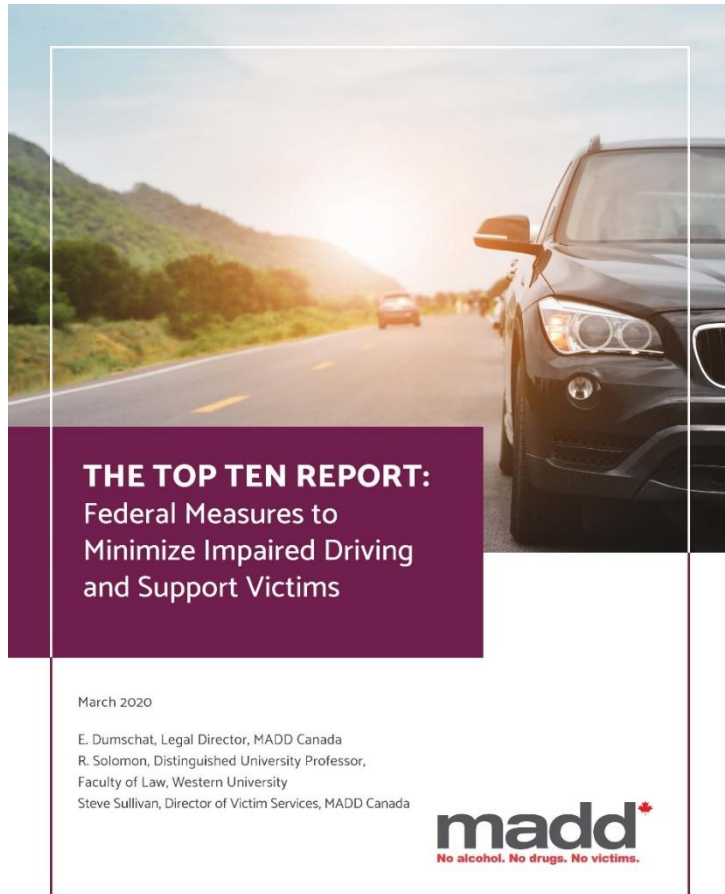
Neuf
accusations criminelles
fédérales
et suspensions de permis de
conduire provincial à court
terme
par heure

POLITIQUE PUBLIQUE

- Examiner et analyser les contre-mesures en matière de conduite avec facultés affaiblies au Canada et dans le monde entier.
- Identifier les pratiques exemplaires qui peuvent être mises en œuvre aux niveaux municipal, fédéral et provincial/territorial pour réduire la conduite avec facultés affaiblies au Canada.
- Engager un dialogue actif avec les gouvernements, les organismes chargés de l'application des lois et les autres parties prenantes afin de promouvoir des politiques, des lois et des mesures administratives visant à réduire le nombre de morts et de blessés dans les accidents dus à la conduite avec facultés affaiblies.



RAPPORT DES DIX PRINCIPALES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES FÉDÉRALES, PROVINCIALES/TERRITORIALES, ET MUNICIPALES



RECOMMANDATIONS 1 ET 2

- Veiller à ce que chaque voiture de police soit équipée de deux appareils de détection agréés pour permettre aux agents d'effectuer les contrôles d'alcoolémie obligatoires (Mandatory Alcohol Screening ou MAS en anglais).
- Veiller à ce que la police dispose de fonds suffisants pour assurer de manière proactive la sécurité routière, notamment par l'utilisation de MAS lors de chaque contrôle routier légal et par la mise en place de points de contrôle réguliers de la sobriété.



En termes de sécurité routière, la mesure la plus importante du projet de loi C-46 est le MAS, qui autorise la police à exiger un test d'alcoolémie en bord de route de tout conducteur légalement arrêté, si elle dispose d'un dispositif de dépistage approuvé.



Des décennies de recherche dans de nombreux pays ont établi que la présence de programmes MAS complets et bien annoncés entraîne des réductions significatives et durables du nombre de morts et de blessés par des accidents liés à l'alcool.



Pour obtenir et maintenir un impact dissuasif significatif, l'équivalent d'au moins un tiers des conducteurs titulaires d'un permis de conduire dans la juridiction doit être testé chaque année.



MADD Canada souhaite que la police utilise le MAS lors de chaque contrôle routier légal et qu'elle étende éventuellement son utilisation (collisions et conducteurs de bateaux).

RECOMMANDATION 3 : PLAIDER EN FAVEUR D'UN PROGRAMME D'INTERDICTION IMMÉDIATE DE CIRCULER SUR LES ROUTES

Dans le cadre d'un programme d'interdiction immédiate de circuler sur les routes, la police peut appliquer des sanctions provinciales/administratives aux conducteurs qui présentent un taux d'alcool supérieur à 0,08 % selon les circonstances.



Les études démontrent que les mesures administratives demandent beaucoup moins de travail et que la police peut traiter les dossiers plus rapidement et reprendre la route en moins de temps.



La Colombie-Britannique a enregistré une baisse significative du nombre de morts et de blessés après avoir adopté un système d'interdiction immédiate dans le cadre d'une réforme plus large de la sécurité routière.



Hausse de l'efficacité : hors des tribunaux, pas de procureur, moins de temps consacré par la police, etc. Les agents peuvent retirer plus de conducteurs en état d'ébriété de la route.

RECOMMANDATIONS 4 ET 5

- **Mise en œuvre d'une stratégie « Vision zéro » globale**
 - L'on reconnaît que les êtres humains représentent le maillon faible du système de sécurité routière et que le système lui-même doit donc être conçu pour prévenir les blessures et les décès.
 - On atteint cet objectif en examinant l'ensemble du système de sécurité routière et en identifiant et en traitant les risques de manière proactive.
- **S'assurer qu'il existe plusieurs moyens de rentrer chez soi en toute sécurité**
 - Transport en commun
 - Services payants (taxi et autres)
 - Mesures incitatives pour conducteurs désignés, *etc.*

RECOMMANDATION 6

- **Veiller à ce qu'il existe une politique municipale en matière d'alcool et à ce qu'elle soit revue régulièrement, et envisager l'adoption de politique municipale en matière de cannabis (PMC).**
 - Les PMC devraient s'appliquer ainsi :
 - les organisateurs d'événements devraient être tenus de choisir entre l'offre d'alcool ou de cannabis;
 - la dégustation et l'échantillonnage des produits du cannabis devraient être interdits;
 - les produits alimentaires à base de cannabis ne devraient pas être autorisés lors de festivals ou d'événements similaires compte tenu des effets différés du cannabis ingéré et du risque de surconsommation dans un environnement moins surveillé;
 - tout le personnel doit être correctement formé pour détecter les signes de facultés affaiblies par les drogues et/ou l'alcool;
 - exiger l'installation, lors de ces manifestations, de panneaux ou d'affiches sur les risques de la conduite sous l'influence de drogues, les sanctions encourues, la nécessité d'appeler le 911, etc.;
 - il doit y avoir un rapport adéquat entre le personnel et les clients pour s'assurer que les personnes en état d'ébriété ne prennent pas le volant d'une voiture et, si elles le font, que la police soit appelée immédiatement et reçoive les informations nécessaires pour arrêter le conducteur soupçonné d'être en état d'ébriété.

RECOMMANDATIONS 7 ET 8

- **Établir ou participer à un programme de dernier verre obligatoire**
 - Les programmes dits de dernier verre dissuadent les excès de service et réduisent les incidents liés à l'alcool, y compris la conduite avec facultés affaiblies, en concentrant l'application de la loi sur les établissements non conformes.
 - Dans le cadre de ces programmes, la police est tenue de demander aux conducteurs soupçonnés d'être en état d'ébriété où ils ont consommé de l'alcool.
 - S'il mentionne un établissement titulaire d'une licence de vente d'alcool, la police transmet cette information aux émetteurs desdites licences pour enquête et mise en application.
- **Création d'un comité d'examen des collisions mortelles (CECM)**
 - Les CECM examinent systématiquement les sources de données, y compris environnementales, techniques et policières relatives aux collisions mortelles afin d'identifier les facteurs qui ont causé un accident et de formuler des recommandations pour les minimiser.

RECOMMANDATIONS 9 ET 10

- Collaborer avec les parties prenantes pour élaborer et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation contre la conduite avec facultés affaiblies.
- Adopter un programme de panneaux commémoratifs sur les routes municipales

CAMPAGNE 911

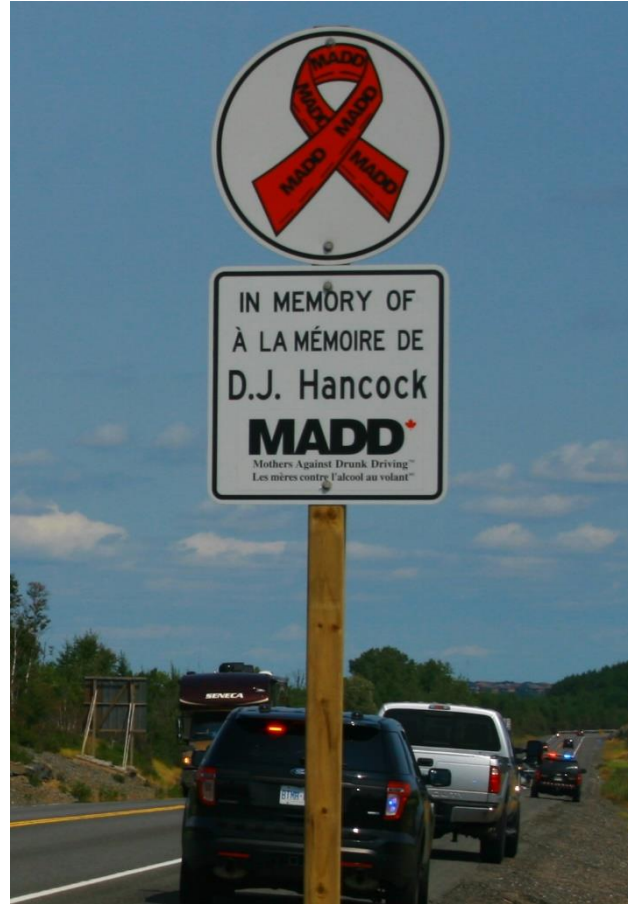
- Programme de mobilisation de la communauté pour signaler les conducteurs soupçonnés d'être en état d'ébriété en composant le 911.
- Augmentation de 45 % à 80 % des appels pour signaler les conducteurs en état d'ébriété au cours de la première année du programme.



HÉROS



SERVICES AUX VICTIMES ET AUX SURVIVANTS — PANNEAUX COMMÉMORATIFS EN BORD DE ROUTE



SUIVEZ-NOUS!



maddcanada.ca



maddcanada



maddcanada



maddcanada



maddcanada



Thank You!

MADD CANADA

2020 Winston Park Drive, Suite 405
Oakville (Ontario) L6H 6X7

1 800 665-6233
info@madd.ca
madd.ca

Période de questions





Merci de votre participation!

Répondez à notre enquête de satisfaction de trois minutes :

Anglais : <https://www.surveymonkey.ca/r/R9HQM8G>

Français :

<https://www.surveymonkey.ca/r/R9HQM8G?lang=fr>